

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1880.

Bulletin politique.

L'embâcle.

A l'heure qu'il est, la plupart des Angevins et tous les Saumurois ont vu et inspecté le chaos de Gaure et de Villebernier, l'embâcle de Parnay et de Souzay ; — les Parisiens et les touristes anglais sont venus pour examiner et contempler le phénomène ; les autorités républicaines et les ministres de M. Grévy se sont transportés sur les lieux ; quelques-uns annoncent enfin que M. le Président de la République daignera se déplacer lui-même pour venir à Saumur, où serait certainement accouru déjà depuis huit jours le chef de l'État, si la France avait à sa tête un prince jaloux de manifester la sollicitude que tout vrai chef d'État doit éprouver pour tous les grands malheurs, ou seulement pour tous les grands périls publics.

Tous ceux qui ont vu le champ de glace de Villebernier, et en particulier tous les Saumurois qui se sentent et se voient directement menacés d'une catastrophe, appellent à leurs secours toutes les ressources de l'État, et, dans leur effroi, accusent à l'envi les ingénieurs et les autorités de faiblesse et d'inertie. Ceux-là même qui rendent le mieux justice au zèle, à l'activité, au dévouement de nos pontonniers et de l'autorité civile et militaire, semblent encore pris de crainte et d'épouvante en songeant à la débâcle qui menace d'emporter leurs propriétés et leurs maisons, en les plongeant, eux aussi, dans le chaos.

Hélas ! ce qui se passe aujourd'hui à Saumur et aux environs n'est vraiment, à nos yeux, qu'une image affaiblie des terreurs et de la panique qui sauront la France lorsqu'elle aura conscience des périls de l'embâcle politique qui s'est produit au sein du pays depuis les élections dernières.

Il n'est que juste d'ajouter qu'au lieu de s'appliquer à conjurer le péril, la majorité des élus du pays ne songe vraiment qu'à l'étendre et à l'accroître. Personne qui ait l'idée seulement de tracer un chenal dans notre embâcle révolutionnaire ; personne qui ait le courage de munir et de fortifier les points menacés par des ouvrages de défense, en prévision de la débâcle. Tout est livré au hasard, à l'aventure, au petit bonheur, comme on dit ici-même. Nul ne songe au lendemain, sinon pour se caser en lieu sûr autant que possible, et se frotter les mains en abandonnant les autres au péril et à tous les risques de la situation.

De bonne foi pourtant, l'embâcle actuelle ne menace-t-elle pas le pays d'une débâcle autrement dangereuse, autrement générale, autrement ruineuse que le glacier de Villebernier ? Et cependant, au lieu de pouvoir signaler le zèle de nos ingénieurs et de nos hommes d'État pour conjurer le péril, n'avons-nous pas des ministres qui s'évertuent seulement à cacher le mal au lieu de chercher le remède, et qui endorment le pays dans une fausse sécurité ? — Où sont les courages, où sont les dévouements qui s'emploient, comme nos infatigables pontonniers, à briser la glace et à faire œuvre sérieuse de sauvetage ? Où sont les patriotes qui dénoncent le péril et qui préviennent la catastrophe finale ?

Tout s'en va à la dérive et à l'aventure, et les puissants du jour n'ont encore trouvé qu'un dérivatif, qui est de crier : « C'est la faute aux cléricaux ! c'est la faute aux Jésuites ! » Une telle incurie et de pareils symptômes d'aberration et d'indifférence nationales ne peuvent vraiment mener le pays qu'aux abîmes, et c'est imbécillité pure de croire que l'article 7 et toutes les lois Ferry et Cazot suffiront à éviter à la France toutes les catastrophes de la débâcle finale : — *Quos perdere vult, Jupiter dementat.*

C'est le moment qu'a choisi M. Cazot, le nouveau ministre de la justice, pour frapper au cœur la magistrature française et réduire à leur plus simple expression nos Cours et Tribunaux, — comme si le mal était là.

C'est le moment qu'a choisi M. Ferry pour commencer, sous prétexte de réformes dans l'enseignement, la guerre au clergé, aux congréganistes, aux Jésuites, — comme si le danger venait de là.

Nous aurons donc une magistrature décréetée suspecte, et un clergé frappé d'interdit, pour plaire aux sots préjugés et aux stupides rancunes de quelques esprits haineux, qui s'imaginent vainement sauver la République et quelques portefeuilles au moyen de quelques sacrifices imposés à la magistrature et de quelques proscriptions frappant les congréganistes. La belle affaire, en vérité ! et comme le flot montant de l'irréligion et de la démagogie sera vaincu par ces inintelligentes précautions ministérielles !

Gare à la débâcle, messieurs les républicains, gare à la débâcle !

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

Chronique générale.

M. Camille Sée et ses amis veulent faire des lycées de filles, comme il y a des lycées de garçons, aux frais de l'État, afin d'être bien sûrs, par le temps qui court, qu'en apprenant aux jeunes demoiselles le grec et le latin, les maîtres leur inculqueront en même temps les vrais principes modernes sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Point de catéchisme, point de Dieu ; c'est inutile, c'est nuisible même pour faire des femmes fortes au sens que MM. les radicaux attachent à cette expression, c'est-à-dire des femmes qui soient le contrepied de la femme forte selon l'Évangile.

A la Chambre des députés, M. Jules Ferry a rappelé qu'un autre projet présenté par lui supprime la lettre d'obédience. Cela n'a pas encore paru suffisant ; et la laïcité s'est écrié la gauche.

Là, en effet, est le point capital. Qu'importe que l'instruction soit obligatoire et gratuite si elle n'est pas laïque, c'est-à-dire impie ! Ce que veulent les républicains, ce n'est pas instruire, mais « déchristianiser. » La laïcité viendra plus tard, dit M. Ferry, on ne peut pas tout faire à la fois. M. Paul Bert, plus hardi, a présenté un projet de loi en 444 articles qui établit d'un seul coup l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Il dépasse M. Ferry de plusieurs coudées. Le projet de M. P. Bert coûterait à l'État 440 millions, celui de M. Ferry 443 ; la différence n'est pas considérable et ce n'est pas une raison d'économie qui arrêtera la Chambre.

De l'aveu de M. Ferry, 330 millions sont nécessaires pour construire ou réparer les

bâtiments des écoles primaires, et ceux des lycées exigent plus de 420 millions.

Et les lycées de filles ?

Nous échappons pour cette fois à l'interdit obligatoire, mais nous tombons dans l'external obligatoire accompagné de l'interdit facultatif. Or, avec l'esprit radical qui anime les conseils municipaux de nos villes, il est permis de croire que le facultatif sera presque partout obligatoire.

L'article 2 de la loi sur l'enseignement des filles a été voté par 325 voix ; les autres articles ont été rapidement enlevés, et l'ensemble de la loi adopté par 364 voix contre 428.

Trois cent soixante et une voix, voilà une belle majorité ! Comme elle doit faire envie au ministre, avec quelle joie il la verrait se maintenir sur les questions politiques ! Mais quand ces questions seront abordées, elle se fondra comme une grosse statue de neige au soleil. Elle ne s'est trouvée compacte que pour voter une loi impie. N'est-ce pas la condamnation la plus sévère du parti républicain ?

La Chambre a émis encore plusieurs autres votes importants à divers titres. Elle a adopté la loi, déjà adoptée par le Sénat, qui rend la gymnastique obligatoire dans toutes les écoles primaires. La voltige sera facultative, mais ni garçon ni fille n'échappera à la callisthénie. Remuer bras et jambes plaît toujours aux enfants, mais cela plaira moins aux instituteurs âgés ou infirmes, et parfois la cour de récréation sera témoin de curieux spectacles, quand maître Calamus fera à la bande grouillante le cours de callisthénie.

A été prise en considération une proposition de M. Le Faure demandant que tous les capitaines de notre infanterie soient montés.

Le côté original de cette séance de la Chambre se trouve dans la discussion soulevée par la proposition de MM. Parent, P. Bert et Lockroy. Ces citoyens, fort préoccupés de trouver de l'argent pour construire les écoles laïques, ont imaginé ceci : Créer une caisse des bâtiments scolaires avec une dotation de 200 millions sur les propriétés de l'État. — Et sur quelles propriétés ? demande la droite. — Sur les forêts. — Vous n'y pensez pas ; les forêts sont indispensables pour l'agriculture, elles diminuent le danger des inondations, tous nous sommes d'accord pour demander le reboisement des montagnes, et vous parlez de vendre les forêts ! — Oh ! nous n'y tenons pas, répond la gauche ; si nous mettions les forêts en avant, c'était pour cacher notre véritable but. Nous trouverons 200 millions en vendant les immeubles inoccupés. — Ah ! l'État possède des immeubles inoccupés ? et lesquels ? — Les couvents et les églises.

Nous y voilà donc enfin ! Exproprier les ordres religieux, fermer les églises, c'est, suivant l'expression de M. Lockroy, une façon sage et raisonnable de se procurer de l'argent. On pourra facilement, dit M. Ferry, trouver 200 millions.

Parbleu ! rien de plus facile ; voler le voisin est un procédé commode pour s'enrichir et qui dispense d'un long travail.

Nous sommes en ce moment gouvernés par l'opportunisme, dont la devise connue est : « lentement, mais sûrement, » aussi les républicains ne se proposent-ils pas de confisquer aujourd'hui toutes les églises ; ils prendront seulement celles qui ne servent pas, ou servent peu. S'ils les prenaient tou-

tes à la fois, ils jetteraient sur le marché trop de valeurs à la fois, et cela déprécierait l'immeuble. Or, ils ont besoin de beaucoup d'argent, ils nous voleront petit à petit, afin que nos biens leur rapportent davantage. Cette proposition a été prise en considération par 330 voix contre 444. Elle ne tardera pas à être votée par la Chambre.

Voilà où en est arrivée la République de l'austère Grévy et du vertueux Duhamel. C'est le cas de répéter le mot de M. Riant : « La Révolution, c'est le vol ! »

Hier jeudi, très-peu de députés au Palais-Bourbon. Beaucoup de membres de la gauche se sont rendus à Versailles pour assister aux funérailles de Jules Favre ; d'autres sont à l'enterrement de M. Léonce de Lavergne.

La séance est présidée par M. Brisson, quoique M. Gambetta soit à peu près rétabli de sa laryngite.

M. Cochery dépose divers projets de loi d'intérêt local ; M. Janvier de la Motte, qui devait interpellier M. Lepère sur la suspension d'un adjoint de la commune de Frideleine et autres actes arbitraires du gouvernement dans ladite commune, demande à ajourner son interpellation parce que M. Lepère est à Versailles.

M. Louis Blanc dépose sa proposition d'amnistie.

Après une courte discussion sur la prise en considération de la proposition Rameau, Journault et Albert Joly, ayant pour objet l'abrogation de l'article 15 du décret du 23 prairial an XII, relatif aux cimetières, la prise en considération est votée et la séance est levée.

Elle a duré 25 minutes.

D'après le *National*, M. de Freycinet, interrogé par un député sur ce qu'il pensait de la fusion de l'Union et de la gauche pour constituer une majorité de gouvernement, aurait répondu : « Je ne sais véritablement pas où se trouve la majorité de la Chambre, mais je ne puis qu'approuver les tentatives faites dans le but de former une majorité. »

La commission chargée d'examiner le projet de loi d'amnistie pour les insoumis et déserteurs a été convoquée, à la dernière heure, pour entendre le ministre de la guerre sur les additions au projet de loi proposé par la commission.

La commission veut que l'amnistie soit étendue à tous les déserteurs et insoumis de terre et de mer, non-seulement condamnés par contumace, mais aussi à ceux qui ont été condamnés contradictoirement.

Le ministre de la guerre a accepté les modifications de la commission.

Un député de Lyon a annoncé qu'il allait déposer un projet de loi élaboré par lui et quelques-uns de ses collègues, à l'effet d'enlever tout commandement dans l'armée, à quelque titre que ce soit, aux princes des maisons souveraines qui ont régné sur la France.

Bibliographie.

La librairie religieuse vient de s'enrichir d'un livre nouveau appelé à combler une lacune et auquel on prédit déjà un succès complet.

La Foi, sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité, tel est le titre de cet ouvrage, dû aux profondes méditations de M. Mérit, curé de Saint-Pierre. L'auteur a eu en vue tant de gens qui n'ont besoin que d'un guide pour faire le premier pas dans la Foi, et ceux encore qui restent indécis en face de la moindre objection, faute d'instruction.

Aux uns et aux autres, il fallait un traité clair, précis, entraînant. Nul plus que M. Mérit n'était apte à entreprendre cette tâche. Son traité de la Foi, d'une doctrine sûre, déjà approuvé par M^r l'Évêque d'Angers, brille par l'élégance et la correction du style. Il est exempt de tout ce bagage didactique qui rend habituellement difficile la lecture d'ouvrages de ce genre à ceux qui n'ont pas vécu dans les discussions philosophiques, et qui ne sont plus d'âge ou en situation de se livrer à ces études abstraites.

Mais nous laisserons la parole à M^r Frepel, qui s'est empressé d'adresser la lettre suivante à M. Mérit, dès qu'il a pu prendre connaissance de ce nouvel écrit, qui sera toujours une gloire pour le curé de Saint-Pierre de Saumur.

Angers, le 24 décembre 1879.

Mon cher Curé,

Après avoir chargé un savant théologien d'examiner votre ouvrage sur la Foi, j'ai voulu m'en rendre compte par moi-même, et je viens vous exprimer ma vive satisfaction au sujet d'un livre qui me paraît appelé à produire un grand bien. A l'avance, j'avais la certitude d'y retrouver un talent littéraire qui n'en est plus à son coup d'essai. Votre étude si justement appréciée sur le Beau avait déjà révélé un écrivain de marque. Dans cette nouvelle production de votre plume si intelligente et si facile, il y a peut-être plus de correction sévère et de noble simplicité. Partout, la forme est en harmonie avec le fond; et là où le style grandit, c'est la pensée qui le porte, plutôt qu'il ne fait effort pour s'élever de lui-même. A ce travail l'on reconnaît un auteur façonné à l'école des vrais maîtres de la langue. Je ne m'attendais pas à moins, de la part d'un ancien professeur de rhétorique dont le petit séminaire d'Angers gardera longtemps un précieux souvenir. Mais ce qui m'a frappé et réjoui bien davantage, c'est de voir avec quelle précision et quelle sûreté de doctrine vous avez développé un thème, qui, à plus d'un égard, ne laisse pas d'offrir d'assez grandes difficultés.

L'analyse de l'acte de foi envisagé dans son principe, dans son objet et dans ses motifs, a toujours paru l'une des matières les plus délicates de la théologie. Tout en cherchant à mettre ces graves enseignements à la portée de vos lecteurs, vous avez su garder la rigueur du langage traditionnel et prêter à la vérité les ornements qu'elle comporte, sans rien lui ôter de l'austérité qui lui est propre. J'ai remarqué tout particulièrement les chapitres où vous traitez du rôle de la volonté relativement à la foi, et de l'activité de la raison s'exerçant sur les vérités révélées, pour les saisir et les pénétrer autant qu'il est donné à l'homme d'y parvenir dans sa condition présente. Il y a là une force de déduction et une richesse d'aperçus éminemment propres à montrer tout ce qu'il y a de raisonnable dans l'assentiment du chrétien catholique aux dogmes de la religion.

Car c'est là un but principal de votre livre : établir que la foi catholique repose sur des fondements inébranlables; et je vous sais gré du beau chapitre où vous démontrez, avec autant d'éloquence que de raison, « que la foi du charbonnier », suivant l'expression reçue, n'a rien à envier à la foi du savant pour la force des motifs de crédibilité. En effet, pour croire raisonnablement à une vérité, il n'est pas nécessaire d'en connaître le comment ni le pourquoi. Quand nous ne pouvons avoir sur un point déterminé l'autorité de l'évidence, nous cétons à l'évidence de l'autorité. Quoi de plus rationnel? Telle vérité qui n'est pas évidente par elle-même, ou qui ne tombe pas sous le sens, peut devenir certaine par le motif suffisant que nous avons de l'admettre. Ainsi en est-il des choses de la religion :

le plus humble des fidèles, non moins que le plus grand érudit, est en état de les connaître, sans crainte de se tromper, au moyen d'un témoignage irrécusable, celui de l'Église.

Or rien ne saurait être mieux approprié aux conditions de la nature et de la société humaines. Comment nier que dans le cours ordinaire de la vie, le témoignage ne soit la source et la condition nécessaire de la plupart de nos connaissances? Nous croyons à l'existence de Constantinople : avons-nous tous vu cette ville de nos propres yeux? Non : nous admettons ce fait sans la moindre difficulté, parce que des témoins dignes de foi l'attestent; nous n'avons pas d'autre raison d'y croire. Pourquoi, dès lors, se refuserait-on à croire, par exemple, que Jésus-Christ a ressuscité Lazare, du moment que des témoins également dignes de confiance nous garantissent la réalité du fait. L'autorité est identique des deux côtés : elle est même plus forte d'une part que de l'autre; car j'imagine que peu de personnes seraient disposées à se laisser égarer pour soutenir que Constantinople existe.

Qu'est-ce donc que l'on veut dire, lorsqu'on prétend, avec tant de suffisance, n'admettre dans les choses de la religion que ce que chacun a pu voir par lui-même, ou ce qui est d'évidence immédiate? Mais si l'on transportait ce principe dans l'ordre naturel, tout y passerait, ou à peu près. Et d'abord il faudrait faire table rase de toute l'histoire du passé, aux événements duquel aucun de nous n'a pu assister et que nous ne pouvons connaître que par le témoignage des hommes. Après l'histoire, la géographie aurait le même sort : car nous ne pouvons pas tous faire le tour du monde, comme le capitaine Cook, pour nous assurer par nous-mêmes si les contrées qu'on nous a décrites existent réellement. Viendraient ensuite les sciences naturelles, où nous ne voyons absolument le tout de rien : et pourtant ce défaut d'évidence immédiate nous empêche-t-il de croire ou d'agir?

A-t-on jamais vu un laboureur refuser d'ensemencer sa terre sous prétexte qu'il ne voit pas ou qu'il ne comprend pas comment le grain de blé devient un épi? A-t-on jamais vu un homme refuser d'avancer le pied ou d'étendre le bras sous prétexte qu'il ne voit pas ou qu'il ne comprend pas comment le corps obéit aux ordres de l'âme? A ce compte-là, il ne faudrait ni manger, parce que nous ignorons comment se fait la digestion; ni marcher, parce que nous ignorons comment se produit la locomotion; ni se tenir debout, parce que nous ignorons comment la pesanteur nous tient fixés au sol.

On fait grand bruit du privilège de l'évidence immédiate dont jouissent les mathématiques. Mettons qu'il en soit ainsi : cela ne prouverait qu'une chose, c'est que tout n'est pas clair sous le ciel comme les mathématiques; mais quand on les serre de près, elles ne laissent pas que de prendre une contenance plus modeste : peu s'en faut qu'elles aussi ne fassent appel à la confiance, lorsqu'elles viennent nous parler de points qui n'en sont pas, de lignes qui ne sont pas des lignes véritables, de surfaces qui ne sont pas des surfaces réelles, de lignes qui doivent se rencontrer, d'infiniment petits qui ne sont rien et qui pourtant sont quelque chose, d'infinis en puissance qui n'ont rien que de fini, etc., etc. Si donc nous heurtons l'incompréhensible à chaque pas, même dans les choses qui sont d'évidence immédiate; si, dans le cours ordinaire de la vie, ce défaut d'évidence immédiate ne nous empêche pas d'avoir une raison suffisante pour croire et pour agir; si le témoignage d'autrui est la source et la condition essentielle de la plupart de nos connaissances, il serait déraisonnable de vouloir se montrer plus difficile pour les vérités de la religion qui sont d'ordre supérieur.

Là aussi, nous en convenons sans peine, tout n'est pas d'une évidence immédiate; là aussi, nous sommes obligés d'admettre un certain nombre de vérités sans pouvoir en saisir le comment ni le pourquoi; là aussi, le témoignage d'autrui garantit la réalité des faits qui forment la base historique du christianisme. Mais pour transmettre à chaque homme la vérité religieuse, Dieu n'aurait pu choisir une voie plus sûre, plus accessible à tous, plus conforme aux lois de la nature et de la société humaines, que celle d'un vaste témoignage rendu par un envoyé divin, répété par la parole, appuyé sur le miracle, scellé par le martyre, garanti par la sainteté, confirmé par la science, justifié

par ses merveilleux résultats, et traversant les siècles avec la force toujours croissante que lui donnent également et l'examen de la critique et l'adhésion de la foi.

Mais je n'ai pas l'intention de refaire ce que vous avez si bien fait : vos lecteurs trouveront dans votre livre le développement de ces principes incontestables; et pour peu qu'ils mettent de bonne volonté et d'attention à vous lire, ils ne vous quitteront pas sans s'être sentis, les uns ébranlés dans leurs doutes, les autres, fortifiés dans leurs convictions. Puissiez-vous atteindre ce but, comme la juste récompense de vos efforts! Pour moi, mon cher Curé, je ne puis que vous féliciter de ce beau travail, qui honore grandement mon clergé, en ajoutant à votre propre réputation. Si ma recommandation peut contribuer au succès de votre ouvrage, je m'en applaudirai comme d'un service rendu à la cause de la religion et des belles-lettres.

Agréez, mon cher Curé, l'assurance de ma sincère affection.

Ch. - EMILE, évêque d'Angers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, dans l'après-midi, deux trains spéciaux de matériel de pontonniers sont arrivés à la gare de Saumur. Les bateaux, montés sur leurs chariots, ont été mis à terre en moins de 20 minutes; pour chaque bateau il ne fallait pas plus de 4 minutes.

Un chef de bataillon du génie est arrivé hier parmi nous, pour prendre le commandement des troupes de cette arme qui sont dans nos murs.

Cinquante hommes du génie ont attaqué hier la grande banquise. Ils se sont heurtés à une muraille de glace de SIX mètres de hauteur.

Cette équipe n'a pu creuser dans la journée d'hier, au-dessus du courant, avec haches et dynamite, qu'une ouverture de canal de 25 mètres de largeur environ sur 10 mètres de longueur.

Chaque charge de dynamite revient de 4 à 10 fr.

Depuis ce matin, on entend de formidables détonations qui font trembler le sol.

Le thermomètre n'est descendu cette nuit qu'à 2 degrés au-dessous de zéro. Il y a eu une forte gelée blanche.

Le vent tourne au nord.

Le baromètre est à 765^{mm}.

M. Beauchêne est nommé suppléant du juge de paix à Gennes, en remplacement de M. Grignon.

M. Gaury est nommé suppléant du juge de paix de Vihiers, en remplacement de M. Tahet.

Le Journal du Loiret annonce que la Loire est prise à nouveau sur la rive gauche, à Orléans. Les patineurs ont pu recommencer leurs ébats, vis-à-vis du Jardin des Plantes.

Nous lisons dans une correspondance scientifique :

« Au sujet de l'embâcle de la Loire, un correspondant propose de scier la glace en morceaux pour débarrasser le fleuve. A ce propos, M. Dumas invite l'amiral Pâris à communiquer à l'Académie le procédé qu'il a employé jadis à Kinburn pour dégager l'escadre. L'amiral expose en peu de mots les avantages du sciage sur l'emploi des corps explosifs. On se servit d'une feuille de tôle mue par quatre hommes, avec un boulet pour contre-poids. Les rainures figuraient les deux branches d'un V; longues, l'une de 1,700, l'autre de 1,500 mètres. Le dégel agrandissait la rainure; mais tout abaissement de la température aurait eu l'effet contraire, et il faut avoir le soin de faire le trait de scie bien net, car les anfractuosités empêcheraient le glissement des fragments. »

Le Déluge de Saumur.

(Suite.)

II.

Après ce préambule, dont la manière n'est pas d'un chroniqueur ordinaire, le déluge de 1615 nous est ainsi raconté :

« La mémoire du 15^e jour de Mars 1615 ne nous est que trop fraîche, quant tout à coup les rivières vinrent à croître de telle sorte et se déborder en tel excès que toutes leurs eaux amassées semblaient courir de compagnie en délibération de ruiner notre ville de fond en comble. L'hiver avait été grand, hyems pertinax, lequel s'était porté fort neigeux, et les neiges étaient demeurées sur la terre près d'un mois, qui commencèrent à fondre vers les premiers jours de Carême. La Loire, la Vienne (1) et l'Authion s'élevèrent contre nous et assiégèrent notre ville, les eaux ne laissèrent plus voir la terre, tout n'était qu'une mer. Saumur qui est comme une presqu'île entre plusieurs rivières, ressemblait mieux une île qui noyait entre les eaux, et se pouvait plus à propos appeler la Ville des Eaux que celle dont il est parlé au livre des Rois.

Les eaux montèrent à une telle hauteur, qu'elles excédèrent les quais de la ville, qui ne pouvant plus supporter l'impétuosité de leurs flots ni soutenir leur poids, donnèrent ouverture à leur torrent qui les enfonça de telle impétuosité, qu'en un instant elles remplirent nos fossés menaçant de ruine les murailles de notre ville.

Neptunus muros, magnaque emota tridenti Fundamenta quatit. (En.)

De l'autre côté, la rivière du Thouet se débordant extraordinairement, son cours étant retenu par celui de la Loire plus impétueux, qui y remonta plus de six lieues avant, couvrit les ponts qui la traversent à Saumur (l'ancien pont Fouchar) à la hauteur de plus de trois pieds, et rompant la contr'es-carpe des fossés qui séparent la ville du faubourg de la Bilange (rue de la Petite-Douve), se jeta dedans les mêmes fossés.

Implentur fossae, et cava flumina crescunt Cum sonitu, fervetque fretis spirantibus aëquor. (Georg.)

Où venant à rencontrer le torrent de la Loire qui l'engarde de s'avancer et repousse ses flots, elles (les deux rivières) s'entrechoquent et combattent ensemble, et ne voulant céder ni à l'une ni à l'autre, elles s'épandirent de sorte dans la ville qu'elles en firent un étang. Rencontre qui ne s'était jamais vue à Saumur....

Ce fut alors, dis-je, que ces eaux couvrirent en un instant les rues de Saumur et à telle hauteur que les bateaux y entrèrent par la porte de la Tonnelle pour le secours des habitants, et remplirent à grosses vagues les maisons de la ville où le peuple fut surpris. La calamité en la ruine des maisons et en la perte des biens fut inestimable. L'on y voyait le peuple tout éperdu gagner le haut, laissant leurs boutiques, chambres et marchandises à la discrétion de cet indiscret élément, deux rues seulement demeurant exemptes du désastre, celle qui descend du Château à la porte du Bourg (la Grand'Rue), et celle qui tire de la porte de Fenet au Palais (?), le tour d'icelui compris; ne nous restant qu'une seule porte de notre ville (la porte du Bourg) pour entrée et sortie (Fenet étant inondé).

Quelles ruines ont souffert les habitants de nos faubourgs, quels ravages y ont été faits, vous le savez, Messieurs; et les avez ressentis! les malheurs y ont été si grands et la désolation si extrême, avec le naufrage et la perte d'une infinité de biens, que le récit vous en serait même ennuyeux.

Animus meminisse horret luctuque refugit. (En.)

Le dégât fut merveilleux au faubourg de Nantilly, en la ruine des murailles et des maisons. Celui de la Bilange, pour être situé entre les rivières de Loire et du Thouet, souffrit une extrême ruine et lors principalement que la rivière de Loire vint à rompre et emporter cette belle levée qui empêchait aux Chardonnets que ces rivières se joignissent (levée d'enceinte); lors, dis-je, que cette turcie fut enlevée, les ruines redoublèrent en ce faubourg, la perte des fourrages et du bétail y fut grande; l'on n'y entendait que des cris et lamentations, et aux rencontres des deux rivières, les eaux excédèrent en ce faubourg à telle hauteur qu'elles vinrent quasi jusque sur le grand autel de l'église de Saint-Nicolas.

Le faubourg des Ponts, qui est une île entre Loire et Vienne, a été plus incommodé

(1) L'auteur entend ici par Vienne la rive gauche de la Loire depuis Candé jusqu'au delà de Saumur, le nom de Loire étant réservé pour la rive droite. C'est ainsi qu'il nous dira plus loin que le faubourg des Ponts est une île entre Loire et Vienne, preuve évidente, entre beaucoup d'autres, que la Loire occupait primitivement la vallée de l'Authion.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, *terme moyen.*
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PÉCYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.	9 h. 15 soir.
8 10 —	4 50 soir.	4 50 soir.	4 15 soir.	4 15 soir.	4 15 soir.
1 25 soir.	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —
4 55 —					
7 40 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	9 h. 48 matin.	4 15 soir.
10 45 —	3 35 soir.	3 35 soir.	4 25 —	4 25 —	4 25 —
12 15 soir.	5 14 —	5 14 —	6 25 —	6 25 —	6 25 —
6 45 —	10 22 —	10 22 —	11 —	11 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 90	30		Crédit Foncier colonial.	500			Canal de Suez.	767 50	2 50	
3 % amortissable	83 50	25		Crédit Foncier, act. 500 f.	1130			Crédit Mobilier esp.	7 50		
4 1/2 %	114 75	10		Obligations foncières 1877	370	1		Société autrichienne.	581 25		
5 %	116 85	25		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	512 50			Crédit Mobilier.	645	5		Orléans.	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	518			Crédit Foncier d'Autriche.	788 75	10 35		Paris-Lyon-Méditerranée.	381 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518			Est.	716 25			Est.	380		
— 1865, 4 %	533 35			Paris-Lyon-Méditerranée.	1170			Nord.	384 75		
— 1869, 3 %	408			Midi.	865	6		Ouest.	382		
— 1871, 3 %	397			Nord.	1500	1 35		Midl.	381 50		
— 1875, 4 %	524			Orléans.	1170			Paris (Grande Ceinture).	385		
— 1876, 4 %	522			Ouest.	780	5		Paris-Bourbonnais.	384 50		
Banque de France	3210			Compagnie parisienne du Gaz.	1322 50	7 50		Canal de Suez.	567 50		
Comptoir d'escompte.	897 50			C. gén. Transatlantique.	615	2 50					
Crédit agricole.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — (s'arrête à Angers).	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — omnibus.
6 — 56 — omnibus-mixte.	1 — 25 — soir, omnibus.	8 — 40 — omnibus.	9 — 40 — express.
1 — 32 — omnibus-mixte.	3 — 32 — omnibus.	12 — 40 — soir, omnibus-mixte.	4 — 44 — omnibus-mixte.
7 — 15 — omnibus.	10 — 37 — (s'arrête à Angers).	10 — 28 — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 47^e ANNÉE (1879).

Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1879. — Le volume 1879 (47^e année), mis en vente le 5 décembre 1879.
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50
 ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1880, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15
 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. FERDINAND DENIS et VICTOR CHAVIN, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°.
 Prix, pour Paris, broché 15 fr.
 cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton et arrondissement de Saumur.

Cent quatorze hectares, se tenant, en landes et sapinières pour la majeure partie, deux étangs empoissonnés.

Très-belle chasse. S'adresser, pour traiter, audit M^e GIRAULT. (24)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments.

Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;

Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;

Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;

Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^e FILLOLEAU. (19)

A VENDRE

A près de 8 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le public est informé qu'il sera procédé, le 26 courant, à une heure de l'après-midi, à l'École de cavalerie, à

L'ADJUDICATION

Des ouvrages divers, fournitures de bureau, fer, clous, charbon et outillage, nécessaires à cet établissement, du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1882. (23)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (639)

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.

Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ

FILATURES ET CORDERIES

Mécaniques de l'Ouest.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions qu'un à-compte de 12 fr. 50 par action sera payé, à partir du 25 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 1.

Soit, net d'impôt, pour les titres nominatifs 12 f. 42

Soit, net d'impôt, pour les titres au porteur 11 60

AU MANS : Au Siège social de la Société.

A PARIS : Chez MM. PESNEL et C^o, banquiers, 18, rue Richelieu.

Chez M. FRASEZ, banquier, 19, rue Saint-Marc.

EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

ON DEMANDE une jeune demoiselle

sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^e PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. (25)

PUITS FORÉS

Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DÉMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le